

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DPVI 73 Subventions à cinq associations au titre de l'intégration et convention avec l'association d'Education Populaire Notre Dame des Champs Montparnasse Rencontres.

M. François DAGNAUD, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose une subvention à l'Association d'Education Populaire Notre Dame des Champs Montparnasse Rencontres, la Compagnie Pérédelkino, Femmes Initiatives, Français langue d'accueil - FLA, Secours Catholique ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement, en date du 28 juin 2012 ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement, en date du 2 juillet 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. François DAGNAUD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention annuelle, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'Association d'Education Populaire Notre Dame des Champs Montparnasse Rencontres (14e) pour le projet "Préparation à la certification du DILF".

Article 2 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à Association d'Education Populaire Notre Dame des Champs Montparnasse Rencontres (14e), pour le projet "Préparation à la certification du DILF" (D00568/11086/2012-04662).

Article 3 : Une subvention de 1.000 euros est attribuée à Compagnie Pérédelkino (14e), pour le projet "Résidence artistique et ateliers en Collège - Ouverture et Intégration par la création : " Fihavanana ...Le qui et le quoi ? " (X07966/944/2012-01789).

Article 4 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à Femmes Initiatives (13e), pour le projet "Parcours de professionnalisation linguistique avec passage du Delf pro" (D05861/12825/2012-01815).

Article 5 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée à Français langue d'accueil (FLA, 10e), pour le projet "Ateliers sociolinguistiques d'apprentissage du français" (X09394/18731/2012-01513).

Article 6 : Une subvention de 1.500 euros est attribuée à Secours Catholique (18e), pour le projet "Cours du soir pour travailleurs migrants : Quartiers la Chapelle/Porte d'Aubervilliers" (D01251/7181/2012-02434).

Article 7 : La dépense correspondante, s'élevant à 13.500 euros, sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 "Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires", du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.